



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 54

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur le respect de l'engagement pris par le gouvernement provincial en vue d'accorder une remise sur les systèmes de sécurité sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries (vente au détail d'une gamme élargie de boissons alcoolisées)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (Expanding Liquor Retail)*.

Il s'élève un débat.

M. WHARTON intervient.

M<sup>me</sup> KENNEDY ainsi que MM. NARTH, BALCAEN et KING posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SIMARD, MM. NARTH, BRAR et EWASKO ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 213.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 9 mai 2024 à 11 h 55.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. NESBITT tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation des parcs du Manitoba)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Manitoba Parks Licence Plates)*.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la ministre CABLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. PIWNIUK présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 13 : Respect des contribuables à revenu moyen

Attendu :

que sous l'ancien gouvernement provincial néo-démocrate, le Manitoba a connu des taux d'imposition des particuliers, des frais et des impôts fonciers parmi les plus élevés au Canada;

qu'il a augmenté la taxe sur les ventes au détail, aussi appelée la taxe de vente provinciale (TVP), qu'il a assujéti plus de services à la TVP, qu'il a augmenté les frais d'immatriculation des véhicules et les taxes sur les carburants et qu'il a refusé d'indexer le régime d'impôt sur le revenu des particuliers pour protéger les Manitobains contre l'inflation;

que le gouvernement provincial actuel augmente d'environ 148 millions de dollars annuellement l'impôt foncier pour l'éducation imposé aux Manitobains de la classe moyenne;

que sous ce gouvernement, les divisions scolaires ont été autorisées à augmenter jusqu'à 17 % les impôts fonciers locaux;

que même si le premier ministre a menacé de prendre des mesures contre les épiceries qui ne réduisent pas leurs prix, le panier d'épicerie coûte plus cher aujourd'hui qu'au 1<sup>er</sup> janvier;

que le gouvernement provincial actuel a augmenté l'impôt payé par les médecins, les pharmaciens, les ingénieurs, les avocats et d'autres professionnels importants aux yeux des Manitobains;

que selon un sondage récemment effectué par Probe, quatre Manitobains sur cinq sont d'avis que le budget de 2024-2025 ne leur rendra pas la vie plus abordable,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à éliminer les impôts fonciers et à reconnaître que l'éducation supérieure, les impôts fonciers et les mesures d'allégement temporaires ne protègent pas les Manitobains contre la crise du coût de la vie et ne constituent pas des mesures favorisant l'abordabilité qui sont permanentes et durables.

Il s'élève un débat.

M. PIWNIUK intervient.

MM. DEVGAN et NESBITT, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que M. PERCHOTTE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> CROSS ainsi que MM. WASYLIW et PERCHOTTE interviennent. M. LOISELLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le débat est interrompu à 11 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 213, projet de loi de député choisi.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. WHARTON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries (vente au détail d'une gamme élargie de boissons alcoolisées)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (Expanding Liquor Retail)*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
COOK  
EWASKO  
GUENTER  
JACKSON  
JOHNSON  
KHAN  
KING

LAGASSÉ  
LAMOUREUX  
NARTH  
NESBITT  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
SCHULER  
STONE  
WHARTON  
WOWCHUK.....20

**CONTRE**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
CABLE  
CHEN  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KENNEDY  
KINEW  
KOSTYSHYN  
LATHLIN  
LOISELLE

MALOWAY  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SIMARD  
SMITH  
WASYLIW  
WIEBE .....31

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> CROSS, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*;
- projet de loi 8 — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act*;
- projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act*;
- projet de loi 14 — *Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024*;
- projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*;
- projet de loi 20 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes (distribution de fausses images intimes)/The Intimate Image Protection Amendment Act (Distribution of Fake Intimate Images)*.

**Composition du Comité :**

- M. BALCAEN;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> CROSS;
- M. KHAN;
- M. OXENHAM;
- M<sup>me</sup> SCHOTT.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> CROSS à la présidence;
- M. OXENHAM à la vice-présidence.

**Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :**

- M<sup>me</sup> COOK;
- M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE;
- M. PIWNIUK;
- M. le ministre SALA;
- M<sup>me</sup> STONE;
- M. le ministre WIEBE.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act* :

Kate Kehler	Conseil de planification sociale de Winnipeg
Josh Brandon	Make Poverty History Manitoba
Jim Silver	Centre canadien de politiques alternatives

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 8) — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 14) — *Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 20) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes (distribution de fausses images intimes)/The Intimate Image Protection Amendment Act (Distribution of Fake Intimate Images)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M<sup>me</sup> CROSS, le rapport du Comité est déposé.

---

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Cour du Banc du Roi pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 (1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

(Document parlementaire n° 114)

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE ainsi que MM. EWASKO, LOISELLE, BALCAEN et OXENHAM font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et son installation dans le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le premier ministre et la ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 2 au cours de la saison de construction à venir et à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui traverse la ville de Souris dans ses plans de reconstruction.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M<sup>me</sup> STONE — Demande visant à exhorter la ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. NARTH — Demande visant à exhorter la ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. JOHNSON voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — puisqu'elle n'a reçu ni l'assurance ni les preuves satisfaisantes voulant que le projet de loi soit différent de celui qui a été présenté et adopté à l'Assemblée en 2021.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.



**Jeudi 9 mai 2024**

---

MM. PIWNIUK, LAGASSÉ et KHAN interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey